

Critères d'identification des athlètes auprès du MÉQ
EXCELLENCE, ÉLITE, RELÈVE ET ESPOIR 2023-2024
(pour les identifications du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024)

OBJECTIF PRINCIPAL

Le but premier du programme d'identification auprès du ministère de l'Éducation du Québec (aux présentes, le « MÉQ ») est de soutenir les athlètes en voie d'atteindre l'Équipe nationale senior, suivant le modèle de développement de l'athlète de Ski de fond Québec (ci-après « SFQ »).

ADMISSIBILITÉ EN VUE D'UNE IDENTIFICATION

Pour être admissible à une identification, l'athlète doit :

- Être membre en règle d'un club affilié à SFQ;
- Détenir une licence de compétition annuelle valide de SFQ et de Nordiq Canada (ci-après « NC »), toutes deux associées à ce club affilié au Québec;
- Le cas échéant, détenir une licence de compétition FIS émise par le Canada; et
- Avoir une adresse permanente au Québec depuis au moins un an, selon les dispositions du Code civil du Québec à cet égard.

ÉTAPES DE SÉLECTION

- Le Comité technique soumet sa recommandation au Comité de sélection, sous la forme d'une liste d'athlètes présélectionnés.
- Le Comité de sélection soumet sa recommandation au conseil d'administration (ci-après le « conseil ») de SFQ.
- Le conseil évalue la recommandation et rend sa décision.

MISE À JOUR DE LA LISTE DES ATHLÈTES IDENTIFIÉS EXCELLENCE, ÉLITE ET RELÈVE

La mise à jour de la liste des athlètes identifiés de niveaux Excellence, Élite et Relève au MÉQ est faite le 1^{er} juin de chaque année. Des ajustements à cette liste en cours d'année peuvent se produire selon deux éventualités :

- La mise à jour par Sport Canada de la liste des athlètes brevetés;



- Un arrêt de la compétition ou un manque d'engagement d'un athlète identifié Élite ou Relève¹.

Ces ajustements peuvent modifier en cours de saison la composition de chacun des groupes d'athlètes identifiés Excellence, Élite et Relève.

CRITÈRES D'IDENTIFICATION

Les athlètes présélectionné.e.s Élite et Relève doivent, dans les trente (30) jours de l'acceptation de leur sélection, signer l'entente proposée par Ski de fond Québec, exigeant un niveau d'engagement, établi en fonction de la catégorie d'âge. La direction technique de SFQ est habilitée pour vérifier ce niveau d'engagement et peut retirer en tout temps l'identification d'un.e athlète qui ne respecte pas son engagement.

EXCELLENCE

Détenir un brevet de Sport Canada (Programme d'aide aux athlètes). La Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP) du MÉQ peut également considérer les membres non brevetés de l'Équipe nationale senior, après une évaluation individuelle des cas.

ÉLITE

14 athlètes (7 hommes et 7 femmes)

Critères de sélection séquentiels : l'atteinte d'un critère, dans l'ordre de priorité, permet de qualifier l'athlète. En cas d'égalité d'athlètes pour un même critère, le prochain critère s'applique et ainsi de suite, jusqu'à l'atteinte d'une différenciation.

- É1. Réussir une des sélections ou un des résultats suivants au cours de la saison 2022-2023, en ordre de priorité :
1. Sélection par NC pour participer à une Coupe du monde à l'extérieur de l'Amérique du Nord, à un Championnat du monde senior ou à des Jeux olympiques;
 2. Top 30 au Championnat du monde M23 dans une course individuelle;
 3. Top 30 au Championnat du monde junior dans une course individuelle.

¹ Tout athlète admissible doit maintenir son statut d'athlète pour la durée de son identification. Une intention de retrait de la discipline ou de la compétition peut rendre un athlète inéligible à une identification. Le retrait effectif de la discipline ou de la compétition rend un athlète inéligible à une identification. Seule la direction technique de Ski de fond Québec peut rendre une telle décision, la motiver et cette dernière est sans appel.



- i. L'ordre de priorité des athlètes sera établi selon le meilleur résultat obtenu lors des 3 courses au Championnat du monde M20 ou M23.

É2. Pour les places restantes, le cas échéant, la priorité de sélection sera établie selon les critères suivants :

Critère A : Résultats, sélections et classements

1. Premier.e au cumulatif général des Championnats canadiens;
2. Deuxième au cumulatif général des Championnats canadiens;
3. Troisième au cumulatif général des Championnats canadiens;
4. Premier au cumulatif général des Jeux du Canada, le cas échéant.

Critère B : Résultats aux Championnats canadiens et classement par année de naissance

1. Médaille d'or aux Championnats canadiens par catégorie d'âge, épreuves individuelles;
2. Médaille d'argent aux Championnats canadiens par catégorie d'âge, épreuves individuelles;
3. Médaille de bronze aux Championnats canadiens par catégorie d'âge, épreuves individuelles;
4. Premier.e au classement général par année de naissance;
5. Deuxième au classement général par année de naissance;
6. Troisième au classement général par année de naissance.

RELÈVE

14 athlètes (7 hommes et 7 femmes) né.e.s en 2004 et après (catégorie M20 et plus jeune)

Critères de sélection séquentiels : l'atteinte d'un critère, dans l'ordre de priorité, permet de qualifier l'athlète. En cas d'égalité d'athlètes pour un même critère, le prochain critère s'applique et ainsi de suite, jusqu'à l'atteinte d'une différenciation.

Un maximum de cinq (5) places sont allouées aux athlètes rencontrant le critère R1 ou R2 :

R1. Réussir un des résultats suivants au cours de la saison 2022-2023 :

1. Médaille d'or aux Championnats canadiens par catégorie d'âge, épreuves individuelles;
2. Médaille d'argent aux Championnats canadiens par catégorie d'âge, épreuves individuelles;
3. Médaille de bronze aux Championnats canadiens par catégorie d'âge, épreuves individuelles;
4. Premier.e au classement général par année de naissance;



5. Deuxième au classement général par année de naissance;
6. Troisième au classement général par année de naissance.

R2. Résultats et cumulatif de la Coupe Québec et des Championnats canadiens :

1. Top 10 aux Championnats canadiens, épreuves individuelles;
2. Top 3 au cumulatif du circuit de la Coupe Québec, par catégorie;
3. Jusqu'au top 7 du classement cumulatif combiné M16-M18 des courses de mêmes distances du circuit de la Coupe Québec.

R3. Après l'application des critères R1 et R2, les places restantes sont allouées en utilisant les listes de points canadiens (LPC). La moyenne du meilleur sprint OU de la meilleure distance pour la période 1 de compétition (du 1^{er} novembre 2022 au 31 janvier 2023) **ET** pour la période 2 des compétitions (du 1^{er} février 2023 au 7 avril 2023).

ESPOIR

Tout.e athlète doit avoir au minimum 12 ans au cours de l'année 2023 (norme du Programme de soutien au développement de l'excellence du MÉQ). Les athlètes né.e.s en 2012 ou après ne peuvent pas obtenir d'identification Espoir.

L'identification Espoir est un prérequis en vue d'une sélection dans un programme Sport-Études ou d'une participation à la finale provinciale des Jeux du Québec (prochaine finale en 2024).

Critères d'engagement selon l'âge et suivant la saison 2022-2023. [Les critères en bleu ne requièrent pas de licence annuelle de course de NC.](#)

Année de naissance	Engagement minimal annuel (ou au cours des 365 derniers jours)	Critères de résultats
2004	- 450 heures d'entraînement - Participation à 5 événements nationaux et plus élevé* (dont les Champ. canadiens) OU -Participation à 3 événements nationaux et plus élevé * (dont les Champ. canadiens) et à 70 % des courses du Circuit de la Coupe Québec	Championnats canadiens : Top 30 de sa catégorie, résultat individuel
2005 et 2006	- 400 heures d'entraînement - Participation à 2 événements nationaux et plus élevé * (dont les Champ. canadiens) - Participation à 70 % des courses du circuit de la Coupe Québec	Coupe Québec : Top 15 au cumulatif de son année de naissance OU



		Championnats canadiens : Top 30 de sa catégorie, résultat individuel
2007	- 300 heures d'entraînement - Participation à 1 événement de niveau national * - Participation à 70 % des courses du Circuit de la Coupe Québec	Coupe Québec : Top 20 au cumulatif de son année de naissance
2008	- 250 heures d'entraînement - Participation à 1 événement de niveau national * - Participation à 60 % des courses du Circuit de la Coupe Québec	Coupe Québec : Top 20 du cumulatif de son année de naissance
2009	- 40 séances de ski (sur neige ou à roulettes) - Participation à 2 courses sanctionnées SFQ	45 points de distance selon la méthode de calcul de la liste de points canadiens
2010	- 25 séances de ski (sur neige ou à roulettes) - Participation à 2 courses sanctionnées SFQ	40 points de distance selon la méthode de calcul de la liste de points canadiens
2011	- 16 séances de ski sur neige - Participation à 2 courses sanctionnées SFQ	35 points de distance selon la méthode de calcul de la liste de points canadiens

CAS DE FORCE MAJEURE

Un.e athlète peut soumettre un cas de force majeure au plus tard le 1er mai 2023, selon les dispositions du document [Force majeure - Modalités de soumission et d'évaluation.](#)

